

## **Le mot du Maire**

---

### **C'est parti !**

Lors du conseil municipal du 26 octobre 2017, les conseillers ont confirmé la poursuite des études d'aménagement de la zone UE en particulier la création d'un nouveau groupe scolaire. Avant d'aller plus loin dans la définition du projet, il me semble utile de revenir sur la motivation qui nous a engagé vers cette voie. Dans un premier temps, il faut resituer le projet dans une stratégie globale de développement de la Commune. Dans quarante ans, la ville d'Andlau fera partie des plus petites communes de la Communauté de Communes du pays de Barr, si d'ici là les communes ne seront pas fusionnées d'office. Cette dernière hypothèse est la plus que plausible si rien ne se fait. Pourquoi Andlau serait-elle la plus petite commune ? Très simplement parce que son potentiel d'extension des surfaces constructibles est très restreint, et ce dans une perspective de préservation de l'authenticité du village, mais également par sa position géographique et les nouvelles contraintes environnementales. En effet, notre commune est totalement sous protection des sites inscrits du massif des Vosges, de la protection de l'espace forestier d'un rayon de 500m autour des deux châteaux et des monuments historiques qui couvrent la quasi-totalité de l'emprise urbaine. Chacun d'entre vous a sans doute eu à défendre son projet de construction devant les instances préfectorales, dont l'architecte des bâtiments de France sévit sans état d'âme mais quelquefois au-delà de ses réels pouvoirs. Andlau est coincé entre les collines pré-vosgiennes sans pour autant être considérée comme une commune de montagne pouvant profiter de ces avantages. Elle n'est pas non plus une commune intéressante pour l'investisseur du fait de notre faible effort fiscal, au regard de l'Etat, c'est-à-dire que peu, voire aucun plan de défiscalisation n'est possible chez nous. Que resterait-il de notre beau village d'ici quarante ans si nous devons perdre les écoles au profit d'un établissement plus moderne et plus accessible ailleurs ? Que restera-t-il d'Andlau si la logique consécutive à cette disparition emporterait les quelques services publics et commerces encore existants ? Oui, chers amis ce sont ces questions qu'il faut se poser avant de dire qu'il vaut mieux ne rien faire ou faire le strict minimum en attendant... En attendant quoi ? Que d'autres fassent à notre place, que l'Etat en décide autrement sans nous concerter, que les temps meilleurs reviennent ? Une chose est sûre, l'Etat décidera et les gouvernements successifs nous prouveront tous les jours que ces décideurs n'en ont rien à faire de nos sentiments et de nos émotions, car la réorganisation territoriale ne vise qu'une chose, c'est de réduire et encore de réduire. Bientôt il faudra aller à Paris pour son permis de conduire. C'est dans cette vision que j'inscris la nécessité de consolider notre commune afin d'aborder au mieux les nouvelles organisations du territoire. Rien ne sera épargné, et déjà se profile la fusion des petites communes, avec le regroupement inéluctable des services, tel que les écoles, les cantines scolaires et les services à l'enfance et les périscolaires pour ne citer que cela. Et c'est justement le sujet qui nous intéresse. Il y a plus de deux ans maintenant que le conseil municipal s'est penché sur la question et a lancé une première phase d'étude de faisabilité. Vous allez me rétorquer que c'est absurde de se lancer dans une telle aventure sachant que l'Etat va peut-être organiser les choses à notre place et c'est une certitude si nous ne bougeons pas. Les lois actuelles sont très ouvertes à l'initiative des communes et des intercommunalités et les financements sont plutôt favorables aux projets d'envergure intercommunale (*sous-entendu des projets concernant plusieurs communes sans nécessairement être de la dimension de notre Communauté de Communes*). La Région et le Département sont totalement dans cette vision pour y participer financièrement. Alors... Andlau ?

Andlau pâtit de certains inconvénients importants pour la société actuelle et ce n'est pas seulement ses atouts touristiques et sa qualité de vie qui permettront de renverser la tendance. Pour qu'Andlau puisse s'affirmer dans le futur, il faut renverser la tendance à la baisse de la population, c'est ce que nous avons pu faire en autorisant la création future de petits lotissements (Haselmatt 25 lots, Lilsbach 5 lots, Moulin 3-4 lots). Mais pour que des jeunes couples viennent s'installer à Andlau, ce n'est pas suffisant, les exigences sont nombreuses et les contraintes familiales le sont également. Mais Andlau a cet avantage d'être un bourg intermédiaire reconnu avec encore quelques commerces et services, avec ses atouts touristiques et historiques, avec une industrie, une viticulture haut de gamme et une maison de retraite de qualité qui sera bientôt le pôle de regroupement des EPAHD environnants. Nous

devons poursuivre dans ce sens. Il ne manque plus que quelques services à la population tel que des écoles de qualité, un périscolaire, une crèche, une bibliothèque, des lieux d'expression pour les seniors, des moyens sportifs et de loisirs. Oui, nous n'avons pas trop le choix si toutefois, nous voulons qu'Andlau tienne sa place dans le temps. Ma vision de la zone UE, c'est d'en faire un pôle éducatif de rayonnement intercommunal en incluant l'institut Mertian avec des moyens partagés. C'est avec ces services que nous rendrons attractive la cité de Ste Richarde et pas seulement avec les beaux paysages et le bon vin. Le conseil municipal s'est laissé le temps d'une réflexion complémentaire, et cela se comprend au regard de l'engagement financier que cela demandera, mais maintenant c'est décidé, nous faisons l'étude de faisabilité sur l'ensemble de la zone UE et nous analyserons les situations à chaque étape.

Soyez convaincu chers amis, qu'il ne s'agit pas d'une lubie du maire mais la volonté du conseil municipal de ne pas rester les bras croisés en attendant les temps meilleurs. Il n'est plus possible ni même digne de garder nos enfants dans des bâtiments non conformes, avec une qualité de vie médiocre, une accessibilité discutable, avec une sécurité limitée et surtout un coût de rénovation trop important. En complément, il sera nécessaire d'inclure un certain nombre d'équipements sportifs tel qu'un mini-stade multi activités, un terrain de tennis (avec deux courts...), un hall de sport (intercommunal), et d'autres activités qui ressortiront de notre étude. Il ne s'agit pas de tracer des plans sur la comète, mais de réfléchir et de préparer l'avenir de notre cité pour qu'Andlau reste un bourg intermédiaire, un pôle incontournable de formation et un centre complémentaire au bourg centre de Barr. Par exemple, l'école primaire pourrait trouver un usage intercommunal, une maison du service public, la localisation de l'office du tourisme en complément des ateliers de la seigneurie et bien d'autres utilisations possibles. L'effacement du bâtiment de l'école maternelle permettra de dégager des surfaces pour une éventuelle extension de la maison de retraite ou des logements pour seniors avec une requalification du parc au centre. Toutes ces hypothèses ne sont pas que des idées farfelues mais des réalités qui sont liées aux besoins futurs de notre société. Nous avons la chance d'avoir la maîtrise foncière, de bénéficier d'une notoriété, d'une qualité de vie, d'une capacité financière bien que nous ne serons pas seul, d'une volonté et le courage de se projeter dans l'avenir et c'est avec vous que nous le ferons.

Fabien BONNET

Maire

## **Procès-verbal de la réunion Du Conseil Municipal du 26 octobre 2017**

Sur convocation légale en date du 18/10/2017,

La séance a été présidée par M. Fabien BONNET, Maire, en présence de 16 conseillers sur 19 élus en fonction.

Absents excusés : Mme Caroline WACH qui donne procuration à M. Etienne JUND ;  
Mme Corine WODLING qui donne procuration à M. François MORITZ ;  
Mme Marie-Claude CANAUX

### **Ordre du jour**

- 1) Approbation du PV de la dernière séance du 24 août 2017
- 2) Convention pour l'accompagnement de la Maîtrise d'Ouvrage par le CAUE dans le cadre du projet du groupe scolaire
- 3) Avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) zone UE-construction d'un groupe scolaire et d'un accueil périscolaire (MP conseil)
- 4) Programme d'exploitation des bois et des travaux patrimoniaux de l'ONF
- 5) Renouvellement de la convention de partenariat avec le Département au titre de la valorisation du Patrimoine
- 6) Renouvellement du contrat de fourniture électricité EDF
- 7) Renouvellement du bail Orange pour les équipements techniques à l'église Saint-André lieu-dit Appelsbach
- 8) Convention de partenariat avec l'association la Ligue contre le cancer « Espaces sans tabac »
- 9) Présentation du projet aménagement rue St-André
- 10) Projet de vente de l'immeuble rue Finkmatt à Strasbourg
- 11) Rapport annuel 2016 du SDEA sur le prix et la qualité du service d'eau potable
- 12) Rapport d'activité 2016 du Centre de Gestion de la Fonction publique du Bas-Rhin
- 13) Communications et divers

### **Préambule :**

- Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne M. Raymond EFFINGER secrétaire de séance.
- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter le point concernant l'avenant n°1 à la Maîtrise d'ouvrage par le cabinet MP Conseil pour le projet du groupe scolaire. Le point ajouté sera examiné en point 3.

### **Point 1) Approbation du PV de la dernière séance du 24 août 2017**

M. le Maire constatant qu'aucune intervention écrite ou verbale concernant la rédaction du procès-verbal de la séance du 24 Août 2017, propose au conseil son adoption.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Point 2) Convention pour l'accompagnement de la Maîtrise d'Ouvrage par le CAUE dans le cadre du projet du groupe scolaire**

M. le Maire rend compte de la convention de mission d'accompagnement du Maître d'Ouvrage avec le CAUE. Il rappelle que le conseil municipal s'était déplacé sur des sites similaires qui avaient été suivis par le CAUE, qu'ils étaient plutôt concluants en matière de compétence et d'expérience. Compte tenu de l'importance de l'investissement, le maire estime qu'un regard extérieur en complément de l'étude MP conseil, permettait de nous assurer que rien ne serait oublié ou mal interprété, sans remettre en cause les compétences de MP conseil. La proposition du CAUE inclut l'assistance à maître d'ouvrage jusqu'à la fin du projet.

Comme précédemment, un groupe de travail sera constitué avec quelques intervenants extérieurs dont la Communauté de Communes. Le maire précise que pour être efficace le nombre de membres de ce groupe sera limité.

La proposition du CAUE induit une participation de la Commune comme suit :

- D'un montant de 8.000€ au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE représentant 50% du coût d'intervention de ce dernier.
- D'une cotisation annuelle au CAUE d'un montant de 100€.

Le versement sera effectué sous la forme d'un DOIT au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE selon le calendrier suivant :

- 30% à la signature (2.400€) accompagné de l'adhésion au CAUE d'un montant de 100€,
- 30% après conseil soit 2.400€,
- 40% à la fin de la mission soit 3.200€.

L'objet de la mission est : la réflexion sur l'aménagement urbain de l'ensemble de la zone UE réservée aux équipements scolaires et sportifs.

**Adopté à l'unanimité**

**Point 3) Avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) zone UE-construction d'un groupe scolaire et d'un accueil périscolaire (MP Conseil)**

M. le maire rappelle que lors de la délibération du 24.08.2017, il est ressorti la nécessité d'étendre la mission de MP conseil à l'ensemble de la zone UE et ce, incluant l'étude de faisabilité d'équipements complémentaires. M. le maire précise que cet avenant se limite à l'étude de faisabilité et que selon le résultat et les nécessités, MP conseil devra compléter son offre de mission par des avenants.

M. le maire rappelle que plus de deux ans se sont écoulés et qu'il est maintenant temps de se positionner pour que l'étude puisse enfin commencer. La possibilité de poursuivre ou d'arrêter le projet est du seul ressort du conseil municipal.

M. le maire précise que l'étude débutera dès l'acceptation des deux propositions, CAUE et MP conseil, et que la Communauté des Communes a répondu favorablement à notre demande de participation. Cette dernière devra être précisée dès le début pour que l'engagement soit clair et sans équivoque et permettra de fixer les modalités et le calendrier. Toutes les décisions seront prises en communs et feront l'objet de délibérations des deux conseils.

Dans un premier temps MP conseil a réajusté son offre d'avenant N°1 en fonction de la réalité actuelle et a proposé un nouvel avenant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
Unique	MP CONSEIL	71 000	5 510	76 510	+7.76%
T.V.A. 20%		14 200	1 102	15 302	+7.76%
<b>TOTAUX T.T.C.</b>		<b>85 200</b>	<b>6 612</b>	<b>91 812</b>	<b>+7.76%</b>

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 4) Programme d'exploitation des bois et des travaux patrimoniaux de l'ONF**

Monsieur le Maire expose au conseil le programme prévisionnel établi par l'ONF en ce qui concerne l'exploitation et les travaux patrimoniaux situés dans la forêt communale.

M. le maire avance la nécessité d'investir dans le patrimoine forestier d'Andlau, en opérant à de nouvelles plantations car la régénération naturelle a ses limites et que nous risquons d'aller vers des parties de forêts sinistrées.

M. Thierry Frantz, présente les devis de travaux d'investissements et d'exploitations comme suit :

1. Travaux de plantations pour un montant de 2700 euros HT.
2. Travaux d'infrastructure 1130 euros HT.
3. Travaux de délimitation parcellaire 1130 euros HT.

Il est précisé que depuis l'arrivée de M SCHMITT, agent ONF, les résultats sont positifs depuis des années, ce qui nous permet d'investir.

A la question de la valorisation du bois de chauffage, le maire répond qu'il y a peu de demandes et que le prix de vente actuel couvre à peine les frais.

**Adopté à unanimité.**

#### **Point 5) Renouvellement de la convention de partenariat avec le Département au titre de la valorisation du Patrimoine**

M. le Maire fait état du renouvellement de l'adhésion de la convention de partenariat avec le Département au titre de la valorisation du Patrimoine qui est arrivée à échéance le 30 avril 2017.

Ce partenariat avec le Département permet d'attribuer les aides en faveur de l'habitat privé par délégation de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Cette convention régit les modalités de participation de la Commune à la valorisation du patrimoine ancien.

Les montants attribués aux personnes privées n'ont pas changé et il n'y a pas de modifications substantielles du partenariat.

La convention est conclue pour 3 ans sur la période 2017-2020. Elle prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

M. le Maire précise que ce partenariat établi depuis quelques décennies a permis de nombreuses rénovations de façades contribuant à l'embellissement de la commune.

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **Point 6) Renouvellement du contrat de fourniture électricité EDF**

M. le Maire présente le nouveau Contrat Unique pour la fourniture d'électricité permettant l'accès au réseau public de distribution. La mise en œuvre prendra effet au 01/01/2018.

Ce contrat est conclu pour une durée de 36 mois reconductible. M. le maire profite de l'occasion pour informer le conseil, de la mise en œuvre du plan éclairage que nous avons décidé et que celui-ci sera poursuivi l'année prochaine. Il précise en outre, que nous avons réalisé plus de transformations que prévu, tout en restant dans l'enveloppe budgétaire.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Point 7) Renouvellement du bail Orange pour les équipements techniques à l'église Saint-André lieu-dit Appelsbach**

M. le Maire présente le nouveau bail qui annule et remplace celui signé le 14/01/2008, permettant de renforcer et de développer la transmission en mode 4G des équipements techniques à l'église Saint-André.

Ce bail prend effet à compter du 14/01/2018 pour une durée de 12 ans, renouvelable tacitement par périodes de 6 ans, avec un loyer annuel de 4.000€ indexé à 1% / ans.

**Adopté unanimité.**

#### **Point 8) Convention de partenariat avec l'association la Ligue contre le cancer « Espaces sans tabac »**

M. le Maire expose la convention de partenariat avec l'association la Ligue contre le cancer et plus spécifiquement pour l'action « Espaces sans tabac ».

Il s'agit de participer activement aux mesures visant à protéger la population de son territoire des effets néfastes liés au tabagisme. Dans cette optique, la Commune soutient pleinement l'action « espaces sans tabac ».

Il convient de définir les emplacements des aires de jeux collectives issues du décret 2015-768 du 29.06.2015.

La convention entre en vigueur dès sa signature et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

La ligue demande de participer au contrat par l'achat de panneaux indiquant « espace sans tabac ». Le Maire propose d'en disposer au niveau des écoles et des espaces de jeux.

Le coût de participation est de 30 euros. A la question de verbalisation en cas de non-respect, le maire répond, que même si la loi le prévoit il sera très difficile de le faire, c'est plutôt pour prévenir et responsabiliser la population.

**Adopté à l'unanimité**

### **Point 9) Présentation du projet aménagement rue St-André**

M. le Maire présente le projet d'aménagement du restant de la rue St. André qui sera à inscrire au budget d'investissement 2018. Le projet consiste à sécuriser la rue par un trottoir côté droit en montant, d'inclure un ralentisseur par plateau surélevé à droite de la rue Joséphine Matern.

Il est fait remarque sur l'insuffisance de l'éclairage public, ce que M. le maire confirme et fera suivre la demande.

**Validation du projet à l'unanimité.**

### **Point 10) Projet de vente de l'immeuble rue Finkmatt à Strasbourg**

Dans le cadre du projet de groupe scolaire et annexe, nécessitant un très important engagement financier de la commune, le Maire souhaite ouvrir la discussion sur l'éventualité de vendre l'immeuble rue Finkmatt à Strasbourg. Il rappelle que le bâtiment est vétuste, absolument plus aux normes, ce qui nécessitera un gros investissement à moyen court terme. Ces travaux de rénovation structurels sont estimés à 2 millions d'euros avec un retour sur investissement de l'ordre de 40 ans. Les municipalités précédentes ont su préserver ce bien issu du legs Mattern, qui représente une belle réserve financière en cas de besoin, mais que la question de sa vente fut plusieurs fois évoquée par le passé. M. le maire rappelle que le plan de financement du projet scolaire incluait cette réserve et que compte tenu du besoin de rénover ce bien, ce qui est hors de portée des finances communales, il serait maintenant opportun de penser à le céder. Nous sommes le seul propriétaire ce qui faciliterait une éventuelle transaction. Par ailleurs, régulièrement le maire est sollicité pour vendre cet immeuble et un acquéreur potentiel à fait une proposition à 1.4 million d'euros. Au regard du coût de l'immobilier à Strasbourg, le conseil estime que ce prix n'est pas à la hauteur de leur espérance et loin des réalités. Le conseil demande au maire de poursuivre les négociations dans ce sens en élargissant la consultation par d'autres moyens. Il est précisé que cette démarche n'est pas la vente en soit et que la décision finale reviendra au conseil.

Après délibération le maire met au vote,

- le conseil donne son accord et charge M. le maire à poursuivre les négociations.  
1 voix contre (Monsieur Michel SEYFRID) et deux abstentions Madame Raymonde BIANCHI et Monsieur Guy WACH.

### **Point 11) Rapport annuel 2016 du SDEA sur le prix et la qualité du service d'eau potable**

M. le Maire rend compte de ce rapport et attire l'attention sur la perte importante de l'ordre de 50%, sur notre réseau d'eau depuis plusieurs années. Le SDEA n'a pas d'explication

plausible et nous mets en situation délicate vis-à-vis de l'agence de l'eau qui risque de nous pénaliser.

Les conseillers demandent si le SDEA a mené des actions correctives. Le Maire explique que peu d'investigations ont été menées et que depuis, le problème dure et demandera expressément de régler ce problème au plus vite.

### **Point 12) Rapport d'activité 2016 du Centre de Gestion de la Fonction publique du Bas-Rhin**

M. le Maire rend compte de ce rapport, le conseil prend acte.

### **Point 13) Communications et divers**

Communication du Maire :

- M. le Maire soumet à discussion un projet d'arrêté de limitation de l'accès à la carrière du Kropf en vu de protéger la nidification du Grand-Duc qui est réapparu dans le secteur. L'organisation LPO appuyée par l'ONCFS, souhaite protéger l'espèce contre les photographes et les promeneurs indéclicats. M. le maire précise, que les arrêtés sont du seul ressort du pouvoir de police du maire mais que la question mérite d'être débattue au conseil. La période de nidification du Grand-Duc s'étant de mars à novembre, soit 9 mois. Par ailleurs, cette protection temporaire augmentera aussi la sécurité aux abords de la carrière où aucune signalisation n'est présente. De mémoire, il n'y a pas eu, fort heureusement, de chute à cet endroit, mais cela n'exclut pas de mettre un minimum de signalisation.

Le conseil municipal est d'avis de poser des panneaux pour signaler la carrière et d'interdire le site durant la période de nidation de mars à novembre.

- M. le maire fait état des procédures en cours et informe le conseil que le collectif des entreprises GISSELBRECHT, GRESSER œnologie, DICKER, Electricité BURGER .... ainsi que Monsieur et Madame Mersin ont été déboutés en appel de leur demande d'annulation du PLU. Les amis du château d'Andlau ont obtenu que le PLU précise mieux le gabarit des constructions autorisées.
- Dans l'affaire opposant l'entreprise GISSELBRECHT à la commune invoquant un abus de pouvoir du maire, le requérant s'est désisté lors de la dernière séance d'appel.
- Dans l'affaire opposant Monsieur Jean-Claude GISSELBRECHT à la commune pour motif de construction illégale sur les berges de l'Andlau, la commune a été déboutée de sa demande de démolition de l'immeuble litigieux. La cours invoquant, *la non recevabilité de la demande en appel concernant un jugement en première instance*. M. le maire estime totalement ubuesque cette situation qui dure plus de dix ans se référant au texte de loi qui dit *qu'aucune construction n'est permise à moins de 4m des berges d'un cours d'eau*. Si effectivement tel n'était pas le cas, il faudrait changer le code de l'urbanisme ainsi que les règles du PLUi, cette question mérite d'être discutée en cassation ce dont la commune s'est pourvue.

Aucun conseiller ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21H23.

## **PUBLICATIONS OFFICIELLES**

### **Chasse**

- Les dates de battues du lot de M. JUAN (côté Reichsfeld) sont : samedi 11.11.17 ; dimanche 12.11.17 ; samedi 09.12.17 ; dimanche 10.12.17 ; jeudi 28.12.17 ; dimanche 14.01.18 ; jeudi 01.02.18.
- Les dates de battues pour l'association de chasse du Crax (côté Mittelbergheim) sont les samedis : 11/11/17 ; 09/12/17 ; 27/01/18 ; 17/02/18.
- Les dates de battues pour le groupement forestier du Weihermatt sont : samedi 25.11.17 et vendredi 19.01.18.

### **Zone bleue – changement tarif PV**

Dans toute la France et à partir du 01.01.18, le tarif de la contravention en zone bleue (non disque ou dépassement de l'horaire) est de 35€ au lieu de 17€ actuellement.

Rappel : le montant de la contravention pour le stationnement sur trottoir est de 135€.

### **Déjections canines**

En tant que détenteur d'un animal de compagnie, vous avez obligation de ramasser ses déjections canines sur la voie publique (arrêté municipal 5/2009). Pour rappel, des sachets sont gracieusement mis à disposition à la Mairie et la contravention est de 68€. En outre, vous êtes prié de mettre les sachets fermés dans la poubelle et non dans la rivière ou dans les bacs à fleurs. Merci de respecter le travail des ouvriers communaux ainsi que votre environnement.

Par ailleurs, nous vous informons que le terrain de foot n'est pas une sanisette pour chiens.

### **Nourriture en bord de rivière – rats**

Nous constatons une prolifération de rats le long de la rivière. Le rat ne vient que s'il y trouve de la nourriture. Aussi, il est demandé aux riverains du cours d'eau de ne pas faire de dépôt de composte trop près des berges et les amis de nos canards voudront ne pas les nourrir.

### **Boîtes aux lettres**

Il est rappelé l'obligation d'installer une boîte aux lettres conforme en indiquant lisiblement le nom et le numéro de la maison afin que le facteur puisse distribuer le courrier dans de bonnes conditions et éviter les retours de courriers pour absence de nom.

### **Bacs de regroupement – opération neige 2017-2018**

Le SMICTOM d'Alsace centrale vous informe de la mise en place des bacs de regroupement (courant semaine 45 et 46) au croisement entre la rue des Bonnes Gens et du Lavoir, au croisement entre la rue des Moulins et de l'Ungersberg et Cours de l'Abbaye.

Si vous avez des renseignements à demander vous pouvez :

- les appeler au numéro : 03.88.92.27.19
- leur faire un mail : [service.usagers@smictom-alsacecentrale.fr](mailto:service.usagers@smictom-alsacecentrale.fr)
- leur écrire : 2, rue des Vosges 67750 – Scherwiller

### **Balayer devant sa porte**

En cas de chute de neige ou de verglas, chaque propriétaire ou locataire est tenu d'entretenir les trottoirs longeant sa propriété, ou son habitation, son commerce, son entreprise,... afin notamment d'assurer la sécurité des passants.

Cette obligation de propreté devant le pas de sa porte vaut aussi à l'automne, quand les feuilles jonchent le bitume. Et n'hésitons pas à donner un petit coup de binette au printemps lorsque la mauvaise herbe relève la tête (et surtout pas de produits phytosanitaires).

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Syndicat des Eaux  
et de l'Assainissement  
Alsace-Moselle

## Le SDEA ne soutient aucun démarchage commercial

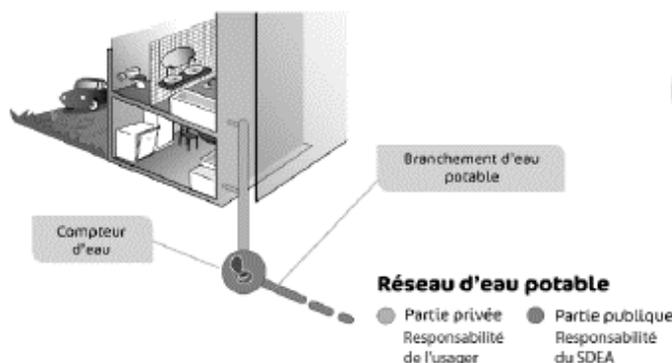
**Certains des usagers du SDEA ont été destinataires d'une offre commerciale de la Générale des Eaux Services pour un «Contrat d'Assistance Fuites». Dans le cadre de son devoir d'information, le SDEA tient à préciser à ses usagers que cette offre est à la seule initiative de cette société.**

**INSTALLATIONS PRIVATIVES D'EAU**, la responsabilité de l'usager  
L'objet de la proposition concernant exclusivement **les installations privées d'eau**, l'usager a le choix de souscrire ou non à ce type de service.

**INSTALLATIONS PUBLIQUES D'EAU**, la responsabilité du SDEA  
En revanche, le SDEA rappelle que, conformément aux dispositions des règlements de service d'eau potable, la partie canalisation de branchement située entre :

- la prise d'eau sur la conduite de distribution publique (implantée dans la voirie)
  - et le compteur et l'installation de comptage (placée généralement dans un regard en début de propriété ou dans l'immeuble desservi)
- font partie des installations publiques et relèvent de la responsabilité du SDEA.**

Le SDEA se tient à l'entière disposition de ses usagers par téléphone au 03.88.19.29.19, ou, en dehors des horaires d'ouverture au 03.88.19.97.09.



**Contact presse :**  
**SDEA : Sandra Frémon** - Tel : 03 88 19 31 08 - Port : 06 15 58 67 02  
E-mail : [sandra.fremon@sdea.fr](mailto:sandra.fremon@sdea.fr)

PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE

**MES DÉMARCHES**  
à portée de clic!



## LEXIQUE

**Télé-procédure** : Procédure administrative qui s'accomplit en ligne via Internet.

**ANTS** : Agence nationale des titres sécurisés, chargée de mettre en oeuvre les procédures en ligne pour le ministère de l'Intérieur.

**Point ou Espace numériques** : lieu où les usagers peuvent accéder aux télé-procédures et bénéficier éventuellement de l'assistance d'un médiateur numérique.

**Médiateur numérique** : personne présente dans chaque point numérique pour aider les usagers à accomplir leurs télé-procédures.

**Tiers de confiance** : entité agréée par le ministère de l'Intérieur pour accomplir certaines télé-procédures et transmettre des justificatifs pour le compte de ses clients.

Toutes les infos sur

[bas-rhin.gouv.fr](http://bas-rhin.gouv.fr)



DÈS LE 6 NOVEMBRE 2017  
UNE PRÉFECTURE NOUVELLE  
GÉNÉRATION

RAPIDE  
SIMPLE

7j/7 - 24h/24

MES DÉMARCHES EN LIGNE  
C'EST RAPIDE, SIMPLE ET  
JE GAGNE DU TEMPS

PLUS BESOIN DE  
VOUS DÉPLACER  
GRÂCE AUX TÉLÉ-  
PROCÉDURES

A partir du 6 novembre 2017, vos démarches pour les titres (*hors titres de séjour*) se font uniquement par internet.

## DES TÉLÉ-PROCÉDURES POUR CHAQUE TITRE

L'ensemble des télé-procédures : pré-demandes en ligne pour les titres d'identité, permis de conduire et immatriculation est accessible sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE

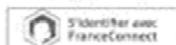
**MES DÉMARCHES**  
à portée de clic!

[ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)



## QUEST-CE QUE FRANCECONNECT ?

Vous avez déjà un compte auprès d'Impots.gouv.fr, d'Ameli.fr ou de La Poste ? FranceConnect est le bouton qui vous permet de vous connecter aux services publics en ligne en utilisant l'un de ces trois comptes. Aucune inscription au préalable. Plus besoin de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe.



## COMMENT FAIRE POUR ACCÉDER AUX TÉLÉ-PROCÉDURES

- Directement depuis chez vous
- Grâce à un "tiers de confiance" habilité par l'État pour les permis de conduire (auto-écoles) ou les cartes grises (professionnels de l'automobile)
- Depuis un point ou un espace numérique

MON POINT  
NUMÉRIQUE

Passport  
Carte d'identité  
Immatriculation  
Permis de conduire



Des points ou espaces numériques ouverts à tous et répartis sur l'ensemble du département vous permettent d'accéder aux sites internet [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) et FranceConnect : si vous ne disposez pas d'internet, si vous n'êtes pas à l'aise avec les télé-procédures et avez besoin d'un accompagnement dans vos démarches par un "médiateur numérique".

Toutes les étapes de la procédure peuvent être faites sur place : scanner et imprimantes sont à votre disposition pour vous permettre d'effectuer l'intégralité de votre télé-procédure.

TOUS LES POINTS NUMÉRIQUES SUR  
[bas-rhin.gouv.fr](http://bas-rhin.gouv.fr)

## PRÉFECTURE NOUVELLE GÉNÉRATION

✓ Pourquoi ?

Les missions des Préfectures et des Sous-Préfectures doivent évoluer pour répondre aux attentes des citoyens. La délivrance des titres, doit être simplifiée pour les usagers mais aussi pour les agents du service public. Le Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) répond avant tout à l'objectif de rendre aux français un service de meilleure qualité.

Pour cela, les Préfectures prennent le virage du numérique et des nouvelles technologies. Par la généralisation des télé-procédures la préfecture se reforme en profondeur : les modalités de demande et de délivrance des titres sont désormais traitées par des plateformes dites "Centre d'Expertise et de Ressources Titres" CERT, compétents pour plusieurs départements.

✓ Comment ?

Une plateforme dite "Centre d'Expertise et de Ressources Titres" (CERT) a été créée dans le Bas-Rhin pour instruire les demandes de permis de conduire de 6 départements (Vosges, Yonne, Yvelines, Charente-Maritime, Vienne et Haute-Vienne).

Les demandes de titre du Bas-Rhin sont traitées par les CERT :

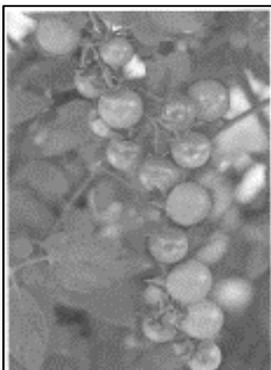
- de Toulouse pour les permis de conduire
- de Besançon pour les immatriculations
- de Metz pour les cartes d'identité et passeport.

Cette mutualisation de l'instruction des titres par des plateformes interdépartementales permet à la Préfecture de se recentrer sur ses missions prioritaires notamment la sécurité.

## DIVERS

### Messages

- Un vélo blanc adulte a été trouvé à la MJC. Merci de vous adresser à la mairie.
  - Particulier recherche un petit terrain sur Andlau pour faire un potager.
- Tél : 06.65.15.37.67



Un Chef dans votre cuisine... vous propose :

- De venir préparer vos repas chez vous,
- De préparer vos buffets d'anniversaire ou d'apéritifs,
- De vous apprendre une cuisine simple, à vous ou à vos enfants

Devis sur demande au 06 84 68 91 26  
Claude Schott  
10, rue du Muguet  
67140 ANDLAU  
N° SIRET 831 873 138 00018

### SMICTOM

Comme annoncé lors de l'inauguration de la déchèterie de Barr le 29 juillet dernier, nous allons expérimenter une mise à disposition de compost issu du traitement des ordures ménagères ainsi que de broyat de déchets verts.

**Les usagers pourront ainsi à compter du 24 octobre récupérer, gratuitement dans la limite des stocks disponibles, du compost et du broyat directement en déchèterie.**

Pour cela, ils devront bien prévoir le matériel nécessaire au transport et au chargement.



**Devenez Parrain**

Vous souhaitez vous impliquer, à nos côtés, pour l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans ?

Vous êtes prêts :

- À partager vos expériences, votre connaissance d'un secteur d'activité ?
- À ouvrir votre réseau ?
- À préparer un jeune à entrer dans la vie active ?

Alors, n'hésitez pas à contacter :

**Pia HERZOG**  
Chargée de Relation Entreprises  
07 77 26 12 06 – 03 88 58 00 15  
[p.herzog@missionlocaleselestat.fr](mailto:p.herzog@missionlocaleselestat.fr)  
Mission Locale de Sélestat et Environs

## VIE ASSOCIATIVE

### Pompiers d'Andlau

Les Sapeurs-Pompiers vous informent qu'ils passeront à votre domicile à partir de mi-novembre 2017 entre 18h et 20h30 pour les calendriers 2018.

### Bibliothèque

La bibliothèque souhaite étoffer son équipe de bénévoles.

Nous accueillons toute personne désireuse d'accorder quelques heures par semaines à la transmission de ce beau loisir qu'est la lecture, qui souhaiterait rejoindre l'équipe de bénévoles en place et accueillir les lecteurs aux horaires d'ouverture :

Lundi 15h45/17h15

Mercredi 16h00/18h30

Fermé pendant les vacances scolaires.

Renseignements à l'adresse mail : [monique.lauffenburger@wanadoo.fr](mailto:monique.lauffenburger@wanadoo.fr)

### Moto Club d'Andlau

Le moto club n'organisera pas de fête de nouvel an cette année pour cause de travaux dans le Hall des Sports. RDV pour la St-Sylvestre 2018/2019.

### Association de restauration du Château du Spesbourg

Chers Andlaviens, chers Amis du Spesbourg,

L'association pour la Restauration du Château du Spesbourg a été créée en 1985, alors que le château menaçait ruine et était interdit aux visiteurs.

Plus de trente ans après, les murailles sont consolidées, les accès sécurisés et le château régulièrement entretenu pour le plus grand plaisir des visiteurs.

C'est aussi un château vivant, que ce soit dans l'évocation de ses riches heures passées lors de fêtes médiévales, ou dans la solidarité et la convivialité de notre Sentier des Lucioles, à l'occasion du Téléthon.

Ce sont encore des projets à concrétiser : une paroi de briques à refaire, l'enceinte extérieure à mettre au jour, des cheminements à parfaire... Ou d'autres comme des concerts par exemple.

Mais il nous faut vous alerter sur un problème récurrent de notre association : nous ne sommes plus assez nombreux !

Pourtant les associations de châteaux forts se sont structurées : en travaillant en réseau, nous pouvons désormais solliciter des entreprises comme Lilly France ou la Caisse d'Epargne, pour réaliser des chantiers d'une journée nécessitant de la main d'œuvre. Mais que peuvent-elles faire sans encadrement ? Or nous en sommes là : l'organisation repose aujourd'hui sur trop peu de personnes.

A ce jour, nous ne sommes plus en mesure de reconduire ces journées de mécénat ni de poursuivre la fête médiévale.

Pour que VOTRE CHATEAU reste accueillant, pour que des fêtes continuent de l'animer, pour que des écoliers puissent être guidés sur site, pour entreprendre de nouvelles choses, JE LANCE UN APPEL AUX BONNES VOLONTES pour nous rejoindre et poursuivre la belle aventure.

Inutile d'avoir une licence d'histoire : d'horizons très divers, mais amoureux de ce site, nous recherchons des personnes disposées à nous prêter main forte quelques jours par an.

La prochaine manifestation aura lieu le 8 décembre prochain pour le Téléthon / Sentier des Lucioles : Départ des marches nocturnes vers le château à 18 et 20h au Hall des sports d'Andlau,

à 19h au parking du Zotzenberg à Mittelbergheim. Accueil sur site avec illumination de la ruine, soupe, vin chaud, pâtisseries, braseros et barbecue.... Sans oublier Saint Nicolas qui ravira les enfants.

Au plaisir de vous retrouver au Spesbourg.

Gilles ANSELM Président.

[info@chateau-spesbourg.fr](mailto:info@chateau-spesbourg.fr)

03.88.28.26.29

### **Renouvellement C.A de l'école de Musique d'Andlau**

Dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique d'Andlau qui se tiendra courant janvier, nous lançons un appel à toute personne souhaitant s'impliquer dans la vie de l'association, à savoir la gestion courante de l'association, l'organisation d'évènements, la mise en place d'opérations au courant de l'année etc. Toute nouvelle proposition de projet sera également la bienvenue !

Nous recherchons particulièrement un Président et une secrétaire.

Pour tout renseignement : [direction.ema@gmail.com](mailto:direction.ema@gmail.com) / 06 82 10 05 74

### **L'association Douances vous propose Services à la personne**

Dans le cadre de sa mission « bien vivre ensemble », notre association vous propose les services suivants :



#### **A - aide à la personne, chez vous ou au départ de chez vous :**

- vous tenir compagnie, vous faire la lecture, conversation, jeux de société,
- vous seconder pour le jardinage, l'entretien de vos plantes d'intérieur, d'extérieur,
- vous emmener faire les courses, chez le coiffeur, le médecin, au cinéma,
- vous accompagner pour des promenades dans et autour du village,
- vous seconder dans la rédaction de courriers, privés, administratifs,
- vous rendre plus facile l'usage des logiciels, ordinateur, internet, facebook, téléphone moderne,
- ouverture et fermeture des volets, relève courrier, arrosage, pendant vos absences,

#### **B - présence auprès des enfants, chez vous :**

- aide aux devoirs, explications adaptées à chaque enfant, de 6 à 11 ans, un enfant à la fois,
- surveillance active, jeux de société, ateliers collectifs, de 1 à 4 enfants,

#### **C - aide et soins à vos animaux de compagnie\*, chez vous :**

- entretien du pelage, coupage des griffes, toilette, bain,
- promenades des chiens en laisse dans et autour du village,
- garde à votre domicile pendant vos absences, câlins, nourrissage, entretien litière,

#### **D - accueil en pension réservé en exclusivité aux chats :**

- dans une pièce réservée et adaptée, au domicile d'un membre de l'association\*,

Tarifs, **dégressifs selon fréquence et durée** :

A = 10 € les 30 minutes, déplacement et carburant inclus,

B et C = 10 € les 20 minutes,

D = 18 € par jour.

Règlement en espèces ou chèques. CESU non acceptés. Facture sans TVA.

\* par un membre de l'association diplômé et habilité à exercer ce métier

Contact : Agathe KERN-ZAHN pour l'Association Douances au 06 98 18 93 85

Site : [www.douances.fr](http://www.douances.fr)

### Chapelle St-André - concert



Dimanche 12 novembre à 17 h, à la chapelle Saint André, le Parlement de Musique de Martin GESTER donnera un intermezzo composé en 1725 sur des œuvres de Georg Philipp Telemann (Pimpinone) et de Giovanni Battista Pergolesi (Linietta et Fracollo). Avec la participation de solistes (baryton et soprano, acteurs muets) et un orchestre de 8 cordes et un clavecin.

Mise en scène : Carlos Harmuch. Scénographie : Anita Fuchs. Lumières : Christian Peuckert.  
Direction musicale et d'ensemble : Martin Gester.

Cette représentation s'inscrit dans un spectacle : Génération baroque.

L'AMIA se charge de la billetterie réglementaire. Les tarifs seront :

- 12€ plein tarif
- 6€ pour -25ans et demandeurs d'emploi
- Gratuit pour les moins de 12 ans (on espère qu'il y en aura vu que c'est un spectacle très accessible).
- Pour les -25ans nous proposons l'offre « 2 places pour le prix d'une » uniquement en caisse du soir.
- Les billets peuvent être achetés en avance via notre site internet : [www.amia-alsace.eu](http://www.amia-alsace.eu)

**Marché de Noël Andlau**

**18 & 19 Novembre 2017**

**Samedi de 11 h à 20 h**  
Animations par le Groupe Musical Posauenenchor de Sexau  
Concert à partir de 17h00  
**Ensemble Musical d'Rhinwogges**  
Eglise Saint André  
entrée libre - Plateau

**Dimanche de 10 h à 18 h**  
Cors de chasse  
Concert à partir de 17 h  
**Les Copains d'Accords de Dambach-la-ville**  
Abbatiale Saints Pierre et Paul  
entrée libre - Plateau au profit de Barr-Entroide

**Sur tout le week-end**  
Exposition d'artistes  
Maïlie - entrée libre  
Bernard Gassmann - Artiste Peintre  
MTC - entrée libre  
14 h 30 Arrivée du Saint-Nicolas  
distribution de friandises  
Manège d'enfants  
Petites restaurations

**100 exposants!**

Organisé par l'association : **Andlau**  
Nos partenaires : **EUROPA FABRI**, **Andlau MUSEUM**  
Avec nos amis de **CHATELAIN** en provenance d'Alsace et Sexau en Fribourg

**ANDLAU – MITTELBERGHEIM – LE HOHWALD**

**Vendredi 8 décembre 2017**

**Le Sentier des Lucioles  
au Château du SPESBOURG**

4 départs pour la marche vers le château :

Participation : don minimum de 2 €

Andlau	Hall des Sports	1 <sup>er</sup> départ à 18 h
		2 <sup>ème</sup> départ à 20 h
Mittelbergheim	Parking du Zotzenberg	départ à 19 h
Le Hohwald	Salle polyvalente	départ à 18 h

**Sur place**

vente de soupe et vin chaud, de boissons chaudes et froides, de gâteaux...  
et venue de Saint Nicolas pour les enfants !

**Apportez vos grillades**

pour les accommoder sur des braises chaudes qui seront mises à votre  
disposition mais privilégiez les boissons vendues sur place

**Non marcheurs :** 48° 24' 20", 7° 23' 54"

accès possible depuis Barr direction Mont Ste Odile puis suivez Auberge  
Hungerplatz

**Au profit du Téléthon :**

**1800 € reversés en 2014 – 2400 € en 2015 – 2880 € en 2016**

*Merci à nos partenaires :*

Ets WACH et Fils – Ets GISSELBRECHT – Boulangerie RIETSCH – Domaine KREYDENWEISS  
Société KRAFTWERK – Restaurant l'Ancienne Grange Le Hohwald – Club Vosgien Barr  
La Croix Blanche – Centre Mertian – Pains d'épices LIPS Gerthwiller  
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Andlau – Maison de retraite STOLTZ GRIMM



**Renseignements :**  
Association pour la Restauration  
du Château du Spesbourg  
03.88.28.26.29  
info@chateau-spesbourg.fr  
www.chateau-spesbourg.fr



**Les Amis de l'Hôpital Stoltz-Grimm vous invitent au**

**Petit marché de Noël**

**Dimanche le 10 décembre 2017 de 14h à 18h  
à la maison de retraite Stoltz-Grimm d'Andlau**

**Vente de décoration de Noël, bredele,  
vin chaud, bière de Noël, café, chocolat,  
pâtisseries .....**

